

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la séance de Conseil Municipal du**  
**JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six,  
Le 30 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Patrice LEPAINTEUR, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
VALDALLIÈRE					HERTEN Andréa				X D. VALLEE
LEPAINTEUR Patrice	X				DECAEN Frédéric				X V. MAZIER
BERNIERES LE PATRY					FAUCON Gilles	X			
BENOIT Franck				X M. DENIS	PIERRES				
DENIS Maxime	X				HUBERT Aurélie	X			
HUBERT Nicolas		X			BRIARD David	X			
BROGNIART Frédéric	X				BERGAR Dominique	X			
HAMEL François	X				PRESLES				
BURCY					GAUCHER Angélique	X			
CHANU Hervé	X				DESHAYES Shirley	X			
FRANÇOIS Mylène	X				RULLY				
GUILLOUET Anthony				X H. CHANU	HASLEY Yohann	X			
ROSSI Annie	X				BOUDONNET Mélissa				X Y. HASLEY
DOUCHIN Nicolas	X				GOSELIN Laëtitia	X			
CHENEDOLLE					SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				LETEINTURIER Stéphane	X			
BUXANT Marie-Christine	X				MASSON Hélène	X			
FERGANT Françoise	X				CHAPET Brigitte	X			
ESTRY					VASSY				
LENAIN Didier	X				LE MOAL Romain	X			
LARONCHE Vanessa	X				GUILLOUET Jean-Pierre	X			
CHÉNEL Amandine	X				LEPELTIER Laëtitia	X			
SCOLA Sabrina	X				MARCHAND Arnaud	X			
LA ROCQUE					SOINARD Mathilde	X			
OLIVIER Edouard	X				GUÉRIN Sandrine	X			
WIELGOSIK Frédéric				X G. FAUCON	RENOUF David	X			
LE DESERT					BOURGEOIS Caroline	X			
MARÇAIS Christelle	X				GUETTIER Mickaël	X			
SUARD Manon	X				VISSOIX				
LE THEIL BOCAGE					POUPION Patrick	X			
BRU Noëlle	X				SILLÈRE Michel	X			
GUIOT Gérard	X				MARTIN Isabelle	X			
JOSSE Sandrine				X S. SCOLA	DUCHEMIN Laëtitia				X M. SILLÈRE
MONTCHAMP					MARIETTE Frédéric				X P. POUPION
MAZIER Valérie	X				LEPAREUR Céline	X			
VALLÉE Denis	X				LERESTEUX Laëtitia		X		

**46 PRESENTS – 2 ABSENTS - 0 EXCUSÉ - 9 POUVOIRS**

**Le quorum étant atteint au début de la séance avec 46 membres présents, le conseil peut valablement délibérer.**

*Les délibérations sont consultables sur le site internet de la commune et au siège administratif de VALDALLIERE.*

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance et adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 14 avril 2026
2. Vote des taux d'impositions
3. Vote du Budget Primitif 2026
4. Vote du Budget Primitif du budget annexe « les Allaux »
5. Fongibilité des crédits
6. Modification de la composition des commissions municipales
7. Désignation des nouveaux membres des commissions municipales
8. IVN - Commissions thématiques
9. RH – Modification du tableau des effectifs
10. Marché public – Schéma directeur DECI : attribution
11. ESTRY – création d'une réserve incendie
12. RULLY – travaux de restauration de l'église et de la chapelle
13. LE THEIL BOCAGE – église Saint Martin - travaux d'urgence
14. BERNIERES LE PATRY – Vente parcelle (régularisation)

\*\*\*\*\*

**1- Désignation du secrétaire de séance.      Délib N° 2026-0430-01**

1- Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise en son article L. 2121-15 qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

**Madame Noëlle BRU** est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

2- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Les procès-verbaux des **séances du 7 et 14 avril 2026** ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux conformément à la réglementation.

Le Président de séance demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **DÉSIGNE Madame Noëlle BRU** en qualité de secrétaire de séance.
- **APPROUVE** les procès-verbaux des **séances du 7 et 14 avril 2026**.

## 2- Vote des taux d'impositions.

Délib N° 2026-0430-02

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 30 avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2025, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TAXES	TAUX
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)	47,09 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB)	47,91 %
TAXE HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS)	22,33 %

Pour 2026, il est proposé de maintenir les taux 2025 :

TAXES	Bases prévisionnelles 2025	TAUX	Produit
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	3 854 000	47,09 %	1 814 849
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	1 455 000	47,91 %	697 091
TAXE HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES	547 900	22,33 %	122 346

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de maintenir les d'imposition 2025 en 2026.

- **CHARGE M.** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### 3- Vote du Budget Primitif 2026.

**Délib N° 2026-0430-03**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	8 257 156,43 €	8 257 156,43 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	2 663 126,97 €	2 663 126,97 €
<b>TOTAL</b>	10 920 283,40 €	10 920 283,40 €

*Interventions :*

*BROGNIART Frédéric : La mise en place du schéma communal de défense incendie va nous permettre de recevoir à nouveau dès cette année les subventions sur les DECI alors pourquoi avoir inscrit 40 000 € seulement au budget ?*

*POUPION Patrick : Seuls les projets en cours ont été pris en compte.*

*BROGNIART Frédéric : Peut-on avoir des précisions sur le projet de changement de sens de circulation de la 11<sup>ème</sup> DBB ?*

*LEPAINTEUR Patrice : On a regardé s'il était possible de remettre cette rue en double sens. C'est actuellement à l'étude. Nous n'avons pas encore le chiffrage mais il s'agit de quelques travaux de façon à pouvoir réaliser le double sens sur cette voie-là.*

*BROGNIART Frédéric : Dans la mesure où les travaux d'aménagement du bourg ont été subventionnés en 2024, tu ne crois pas que ces nouveaux travaux, deux ans après, puissent poser un problème par rapport aux partenaires ?*

*LEPAINTEUR Patrice : Ce ne sont pas des gros travaux. C'est un petit aménagement, on ne va pas tout casser donc ça ne devrait pas déclencher de réactions.*

*ROSSI Annie : Par rapport au projet du Chat Foin, j'avais suggéré en commission finances, qu'une présentation du projet soit faite aux élus et aux habitants de Valdallière. Cela me semble important. Ce projet représente 25 % des investissements. Bien entendu, je ne remets pas en cause ce projet.*

*Patrice LEPAINTEUR : Bien sûr, c'est important qu'on ait une discussion par rapport à ça mais aussi pour la gouvernance. On est tous friands, nouveaux élus, à comprendre la nature des travaux qui sont programmés. Ce sera d'abord fait en commission de façon à éclairer les élus sur les travaux qui sont prévus, et ensuite devant le conseil.*

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 février 2026 ;

Vu le projet de budget primitif 2026 ;

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M57 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** le budget principal de la commune de VALDALLIERE.

**4- Vote du Budget Primitif du budget annexe « les Allaux ».**  
**Délib N° 2026-0430-04**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 du budget annexe « les Allaux » arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	130 682,85 €	130 682,85 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	122 087,97 €	189 682,89 €
<b>TOTAL</b>	252 770,82 €	320 365,74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** le budget principal du budget annexe « les Allaux ».

*Interventions :*

*Annie ROSSI : A la fin sera-t 'il équilibré ?*

*Patrice POUPION : Je ne peux pas répondre. Il faudrait que les deux dernières parcelles soient vendues.*

*Frédéric BROGNIART : C'est peu probable.*

*Annie ROSSI : En effet, c'est assez compliqué.*

**5- Fongibilité des crédits.**

**Délib N° 2026-0430-05**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-0609074 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 2026\_0414\_01 en date du 14 avril 2026 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

*Interventions :*

*Annie ROSSI : On peut remercier les services, il y a un gros boulot qui a été fait.*

*Patrice LEPAINTEUR : En effet, il y a un travail très professionnel qui a été réalisé par*

*l'équipe administrative, des agents qui sont impliqués, qui connaissent bien la situation et c'est un peu grâce à eux qu'on a une bonne vision des choses aujourd'hui donc c'est vrai qu'il faut tout particulièrement les remercier.*

**6- Modification de la composition des commissions municipales.**  
**Délib N° 2026-0430-06**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de son souhait de modifier la composition de deux commissions municipales afin d'y intégrer pour chacune d'elle un membre supplémentaire.

Vu la délibération du conseil municipal N° 2026-0407-04 adoptant la liste des 8 commissions municipales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **DÉCIDE** de la composition des commissions municipales rectifiée comme suit :
  - **La commission des finances : 11 membres**
  - **La commission scolaire, enfance, jeunesse : 12 membres**
  - **La commission environnement, agriculture, gestion de crise : 11 membres**
  - **La commission action sociale, santé, handicap : 7 membres**
  - **La commission urbanisme, défense incendie, habitat : 7 membres**
  - **La commission des affaires socioculturelles, sportives, communication : 16 membres**
  - **La commission bâtiments, espaces publics : 10 membres**
  - **La commission voirie, réseaux : 10 membres**

**7- Désignation des membres des commissions municipales.**  
**Délib N° 2026-0430-07**

**Annule et remplace la DELIBERATION N° 2026-0407-06.**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L2121-22 du CGCT).

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. **Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.**

Suite à la délibération n° 2026-0430-06 portant modification de la composition de deux des commissions municipales, il doit être procédé à la désignation de 2 membres supplémentaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le mode de scrutin :

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de voter à main levée la désignation des

membres supplémentaires.

Après appel à candidatures, la désignation des membres des commissions municipales est proposée comme suit :

- **COMMISSION DES FINANCES**  
POUPION Patrick, LE MOAL Romain, OLIVIER Edouard, SUARD Manon, LABROUSSE Rémi, MARÇAIS Christelle, LEPAREUR Céline, HASLEY Yohann, **LETEINTURIER Stéphane**, ROSSI Annie, BROGNIART Frédéric.
- **COMMISSION SCOLAIRE, ENFANCE, JEUNESSE**  
LARONCHE Vanessa, GUÉRIN Sandrine, BOUDONNET Mélissa, DESHAYES Shirley, GAUCHER Angélique, SOINARD Mathilde, CHÉNEL Amandine, MARTIN Isabelle, BOURGEOIS Caroline, MASSON Hélène, SCOLA Sabrina, FERGANT Françoise.
- **COMMISSION ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, GESTION DE CRISE**  
LABROUSSE Rémi, HASLEY Yohann, GUILLOUET Jean Pierre, HERTEN Andréa, VALLÉE Denis, DENIS Maxime, GUILLOUET Anthony, LEPAREUR Céline, MARÇAIS Christelle, HAMEL François, GUETTIER Mickaël.
- **COMMISSION ACTION SOCIALE, SANTÉ, HANDICAP**  
CHÉNEL Amandine, MAZIER Valérie, BRU Noëlle, LARONCHE Vanessa, BOURGEOIS Caroline, HUBERT Aurélie, LERESTEUX Laëtitia.
- **COMMISSION URBANISME, DÉFENSE INCENDIE, HABITAT**  
MARCHAND Arnaud, MARIETTE Frédéric, BENOÎT Franck, SILLÈRE Michel, LE MOAL Romain, CHANU Hervé, Dominique BERGAR.
- **COMMISSION DES AFFAIRES SOCIOCULTURELLES, SPORTIVES, COMMUNICATION**  
SOINARD Mathilde, LEPELTIER Laëtitia, HERTEN Andréa, VALLÉE Denis, GUIOT Gérard, GUÉRIN Sandrine, RENOUF David, DUCHEMIN Laëtitia, BOURGEOIS Caroline, BUXANT Marie-Christine, GAUCHER Angélique, MARTIN Isabelle, **GOSELIN Laëtitia**, FAUCON Gilles, WIELGOSIK Frédéric, SCOLA Sabrina.
- **COMMISSION BÂTIMENTS, ESPACES PUBLICS**  
CHANU Hervé, BRIARD David, MARCHAND Arnaud, LE MOAL Romain, MARIETTE Frédéric, GUIOT Gérard, MAZIER Valérie, MARÇAIS Christelle, BERGAR Dominique, WIELGOSIK Frédéric.
- **COMMISSION VOIRIE, RÉSEAUX**  
LENAIN Didier, GUILLOUET Anthony, HASLEY Yohann, GUILLOUET Jean-Pierre, BRIARD David, DECAEN Frédéric, MARIETTE Frédéric, BENOÎT Franck, DOUCHIN Nicolas, JOSSE Sandrine.

**8- IVN - Commissions thématiques.**

Par délibération en date du 8 avril 2026, le conseil communautaire a validé la création des

commissions thématiques de l'intercom de la Vire au Noireau (N° D2026-4-3-6).

Les élus ont validé la création de 7 commissions thématiques :

1. Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux
2. Déchets et Economie Circulaire
3. Transition Energétique, Agriculture et Mobilité
4. Aménagement de l'espace : Urbanisme, Habitat et Accueil des Gens du voyage
5. Développement Economique (Industrie, commerce, artisanat, tourisme)
6. Santé et Enseignement Supérieur
7. Cycles de l'Eau

Chacune sera composée de 20 membres, soit :

- 4 membres pour le pôle géographique condéen, dont 2 membres issus de la commune de Condé-en-Normandie et 2 membres issus des autres communes du pôle.
- 4 membres pour le pôle géographique séverin dont 2 membres issus de la commune de Noues-de-Sienne et 2 membres issus des autres communes du pôle.
- 4 membres pour le pôle géographique de Souleuvre-en-Bocage.
- **4 membres pour le pôle géographique de Valdallière.**
- 4 membres pour le pôle géographique de Vire Normandie.

La composition de ces commissions sera soumise au Conseil Communautaire.

L'assemblée délibérante a également validé que les conseillers municipaux des communes puissent siéger au sein des commissions thématiques de l'Intercom.

La commune de Valdallière est invitée à proposer les candidatures de membres appelés à siéger au sein de ces 7 commissions.

Ainsi, Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

<b>1- Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux</b>			
POUPION Patrick	MARTIN Isabelle	HASLEY Yohann	LETEINTURIER Stéphane
<b>2- Déchets et Economie Circulaire</b>			
MAZIER Valérie	DECAEN Frédéric	LABROUSSE Rémi	MARÇAIS Christelle
<b>3- Transition Energétique, Agriculture et Mobilité</b>			
LEPAINTEUR Patrice	CHANU Hervé	DENIS Maxime	GAUCHER Angélique
<b>4- Aménagement de l'espace : Urbanisme, Habitat et Accueil des Gens du voyage</b>			
MARCHAND Arnaud	BRU Noëlle	SILLÈRE Michel	LENAIN Didier
<b>5- Développement Economique (Industrie, commerce, artisanat, tourisme)</b>			
LE MOAL Romain	VALLÉE Denis	SOINARD Mathilde	LEPELTIER Laëtitia
<b>6- Santé et Enseignement Supérieur</b>			
LEPAINTEUR Patrice	CHÉNEL Amandine	LARONCHE Vanessa	HUBERT Aurélie
<b>7- Cycles de l'Eau</b>			
BRIARD David	HERTEN Andréa	GUÉRIN Sandrine	BOUDONNET Mélissa

*Interventions :*

*Patrice LEPAINTEUR : Nous avons sondé auprès de notre équipe et j'ai été plutôt surpris de voir se manifester beaucoup de personnes qui souhaitent s'investir. Tout le monde a compris la nécessité de s'investir certes au niveau de Valdallière, mais aussi au niveau de l'intercom. Il a fallu arbitrer entre nous puisqu'il y avait beaucoup de volontaires.*

*Nous avons ainsi cette liste de gens qui souhaitent intégrer ces commissions.*

*Frédéric BROGNIART : Tu ne laisses donc pas de place à la minorité pour siéger à l'Interco ?*

*Patrice LEPAINTEUR : Les personnes proposées souhaitent vraiment s'investir.*

*Frédéric BROGNIART : Sous le mandat précédent, c'était comment ? Il y avait eu des places de laissé ou pas ?*

*Patrice LEPAINTEUR : Nous n'avions obtenu aucune place. Nous n'avions pas eu la possibilité d'intégrer ces commissions.*

*Gilles FAUCON : J'aurai souhaité intégrer la commission RH Finances.*

*Annie ROSSI : Je ne suis absolument pas contente, je crois que c'est important que la minorité soit représentée. Lors des précédents mandats, je me suis beaucoup préoccupée et vous le savez très bien, des questions relatives à la santé et l'enseignement supérieur. Je me suis beaucoup investie et j'ai beaucoup travaillé sur ces sujets-là. Par ailleurs, j'ai très mal vécu certaines questions qu'on m'a posées pendant la campagne, comme si je n'avais rien fait. Lorsqu'on travaille à l'intercom, on travaille pour tous les territoires. Donc je suis bien sûr, je le redis, candidate, pour siéger à la commission santé enseignement supérieur. Cela s'est fait sur Vire Normandie : Pascal MARTIN a accepté que Franck DANNET siéger dans la commission santé en tant qu'élu de la minorité. Ce qui est très bien. C'est quelqu'un avec qui j'ai beaucoup travaillé, notamment sur la création des PSLA. Je suis donc très déçu de votre position. Je trouve la méthode regrettable et non démocratique. J'en prends acte et j'en prendrai acte pour la suite.*

*Gilles FAUCON : En ce qui concerne la commission RH, c'est la même chose, j'aurai souhaité mettre à disposition de la collectivité, non pas seulement de Valdallière, mais de l'ensemble du territoire de l'IVN, les modestes compétences que j'ai pu acquérir au fil de ces six années, car j'ai présidé comme chacun la sait, la commission RH de l'IVN. Je prétends donc avoir quelques connaissances sur un certain nombre de dossiers et donc ma présence au sein de cette commission IVN serait certainement une chose souhaitable pour le territoire.*

*François HAMEL : Quand je suis arrivé à la réunion, moi aussi je croyais qu'il y aurait une ouverture pour la minorité telle que tu l'avais présenté pour les commissions communales. Je souhaitais me positionner sur la commission cycle de l'eau. Aussi, tu avais préconisé, Patrice, en commission agriculture, dans la précédente mandature qu'il serait préférable de ne pas avoir de déconnexion entre les commissions communales et commissions IVN. Là, je vois que les personnes qui sont fléchés à la commission cycle de l'eau de l'intercom, n'appartiennent pas toutes à la commission agriculture, environnement de Valdallière.*

*Patrice LEPAINTEUR : Je te rejoins mais j'arrive à l'IVN et je n'ai pas discuté sur l'ensemble des commissions. Je vais cependant apporter des précisions sur les demandes d'Annie Rossi et de Gilles Faucon. On s'est réunis pour essayer de voir quelles étaient les personnes qui étaient vraiment motivées. Le résultat était sans appel, c'est celui-là. Il y a vraiment une volonté de s'impliquer et de s'investir pour ces personnes. Aucuns ne souhaitent renoncer et ils ont l'intention d'assumer pleinement leur mission. C'est donc la traduction de cette implication qu'on voit à travers cette proposition de liste.*

*Gilles FAUCON : Il est dommage que ça se fasse au détriment de la minorité mais aussi de se passer de nos compétences et de notre expérience.*

*Patrice LEPAINTEUR : Chacun a des compétences et l'expérience ça s'acquiert au fil du temps. Il faut laisser la place aux jeunes pour qu'ils en acquièrent aussi. Le climat que l'on vit en ce moment n'est pas de nature non plus à pouvoir accepter un certain nombre de choses. Je souhaite aussi te rappeler qu'il y a 6 ans, nous étions exactement dans la même situation.*

*Annie ROSSI : Je vais quitter le conseil municipal parce que je n'ai rien à faire ici.*

Madame ROSSI quitte la séance du conseil municipal.

9- RH - Modification du tableau des effectifs.

Délib N° 2026-0430-08

Par délibération en date du 13 janvier 2016, un poste d'agent d'entretien des locaux a été ouvert à temps complet (35/35<sup>e</sup>). En raison de l'absence de l'agent occupant ce poste, pour des raisons de santé, un agent du service de la restauration scolaire, occupant un poste à temps non complet (32/35<sup>e</sup>) a été placé en remplacement sur ce poste, en continuant d'effectuer 32 heures par semaine.

Les 3 heures complémentaires nécessaires pour garantir la continuité du service sont effectuées par l'agent positionné sur le poste ouvert par délibération du 26 juin 2023 à temps non complet (24/35<sup>e</sup>).

Suite au départ de l'agent occupant à l'origine le poste à temps complet, l'agent placée en remplacement va pouvoir être nommée sur le poste. Cet agent souhaite cependant continuer à travailler à temps non complet. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs afin de transformer le poste à temps complet en poste à temps non complet (32/35<sup>e</sup>) et d'affecter les 3 heures complémentaires sur le poste actuellement à 24/35<sup>e</sup>.

	POSTE SUPPRIMÉ	POSTE CREE
INTITULÉ	Agent d'entretien des locaux	Agent d'entretien des locaux
GRADES CIBLES	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Cadre d'emploi des adjoints techniques
TEMPS DE TRAVAIL	Temps complet (35/35)	Temps non complet (32/35)
DATE D'EFFET	1 <sup>er</sup> mai 2026	1 <sup>er</sup> mai 2026
<i>Emploi pouvant être pourvu par un contractuel dans les conditions définies à l'article 332 du Code Général de la Fonction Publique</i>		

	POSTE SUPPRIMÉ	POSTE CREE
INTITULÉ	Agent d'entretien des locaux	Agent d'entretien des locaux
GRADES CIBLES	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Cadre d'emploi des adjoints techniques
TEMPS DE TRAVAIL	Temps non complet (24/35)	Temps non complet (27/35)
DATE D'EFFET	1 <sup>er</sup> mai 2026	1 <sup>er</sup> mai 2026
<i>Emploi pouvant être pourvu par un contractuel dans les conditions définies à l'article 332 du Code Général de la Fonction Publique</i>		

Monsieur GUETTIER est absent au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

10- Marché public relatif à l'élaboration d'un schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie pour la commune de Valdallière – Attribution et autorisation de signature.

Délib N° 2026-0430-09

L'élaboration d'un schéma directeur de défenses extérieures contre l'incendie (DECI) a pour objet de programmer, prioriser et chiffrer la mise en place des DECI sur le territoire. Elle conditionne l'attribution de subventions pour ces travaux.

Une consultation a donc été lancée en vue de la conclusion d'un marché public relatif à l'élaboration d'un schéma directeur de DECI. Il fait l'objet d'un lot unique car son objet ne permet pas l'indentification de prestations distinctes. L'exécution des prestations sera scindée en 5 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux de la DECI
- Phase 2 : Identification des zones du couverture du risque à défendre
- Phase 3 : Etat de la couverture des risques
- Phase 4 : Définition des actions à mettre en place
- Phase 5 : Planification des actions

La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de sa date de notification.

Le montant du marché était estimé à 30 000 € HT.

Au regard de cette estimation, la procédure a été lancée sous forme de procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique avec les caractéristiques suivantes :

<b>Date de lancement de la consultation et supports de publicité</b>	Le 27 janvier 2026 Sur : - OUEST FRANCE - Site internet de Valdallière - Plateforme de dématérialisation
<b>Date de remise des offres</b>	Le 27 février 2026
<b>Critères d'attribution</b>	- prix : 40 % - valeur technique : 60 %
<b>Nombre d'offres reçues</b>	1 pli

La commission des marchés passés selon une procédure adaptée (COMAPA), désignée par délibération du 7 avril 2026, s'est réunie le 21 avril 2026 pour donner un avis sur le classement des offres.

Elle a prononcé un avis favorable sur le classement suivant :

Candidat	Critère	Sous-critère	Note sous-critères	Note pour le critère	Note Totale	Classement
ARTELIA	Valeur technique	Pertinence du planning	12/15	60/60 (Le candidat ayant obtenu la meilleure note se voit attribuer la note maximale de 60/60)	100/100	1
		Pertinence de l'équipe affectée à l'exécution des prestations	6/10			
		Pertinence de la méthodologie proposée	20/20			
		Pertinence des références	9/15			
	Prix	25 056€ TTC		40/40		

*Monsieur GUETTIER est absent au moment du vote.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'élaboration d'un schéma directeur de défenses extérieures contre l'incendie avec la société ARTELIA pour un montant de 20 880€ HT, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les avenants.

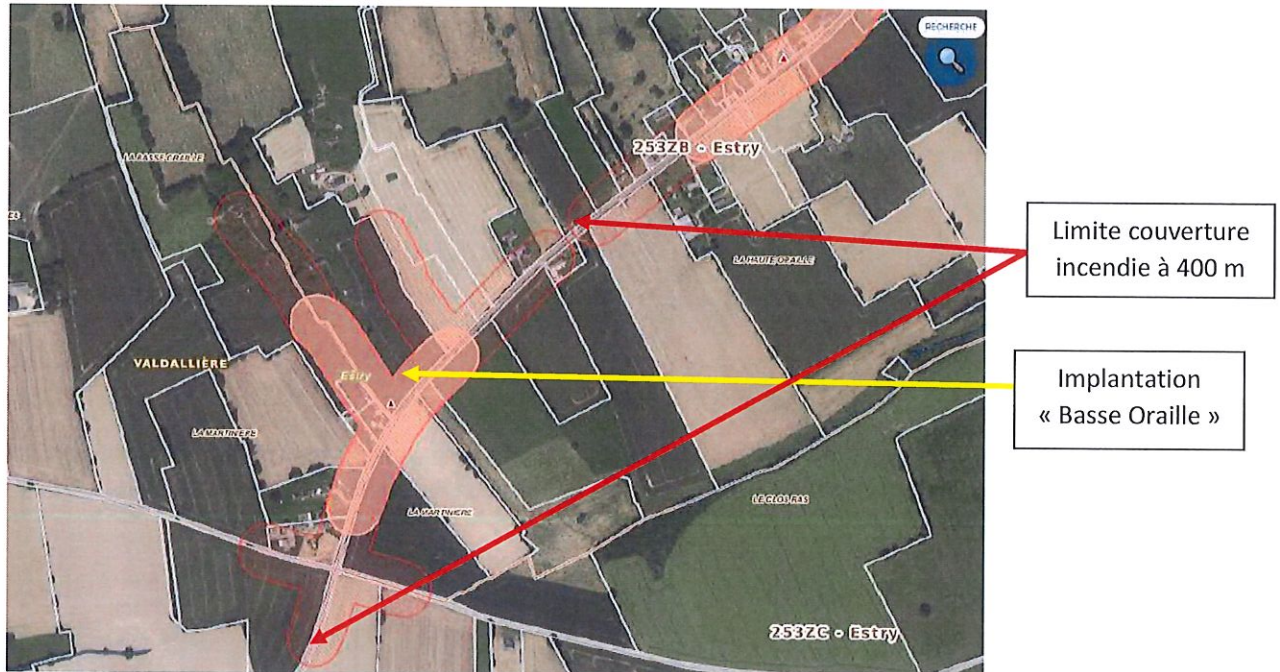
### 11- ESTRY – Création d'une réserve incendie.

Délib N° 2026-0430-10

Vu l'avis de la commission urbanisme/défense incendie/habitat.

Monsieur le Maire expose que l'implantation d'une réserve incendie au lieu-dit « basse Oraille » est proposée.

L'implantation de cette réserve de 30 m<sup>3</sup> sur la parcelle ZB003 fait l'objet d'une convention de mise à disposition de terrain en date du 9 mars 2026.



Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil la proposition financière de l'entreprise MALIGNE pour un montant de 7 500 € HT.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les services de l'Etat sont sollicités dans le cadre de demandes de subvention au titre du « Fonds Vert ».

*Monsieur GUETTIER est absent au moment du vote.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la proposition financière de l'entreprise MALIGNE.

### 12- RULLY – Travaux de restauration de l'église et de la chapelle

❖ **Eglise de RULLY : restauration des décors en plâtre**

Fin 2024, des chutes de morceaux de corniches plâtres dans la nef de l'église de RULLY ont provoqué la mise en place de restrictions d'accès à l'édifice. Suite aux conseils de la conservatrice départementale du patrimoine, une société spécialisée en travaux de plâtrerie et stucs a réalisé début 2026 la purge des éléments instables ainsi qu'un diagnostic des éléments en place. Il convient maintenant de procéder à la restauration de ces éléments.



**Descriptif des travaux :**

- Restauration des corniches intérieures en sablière ainsi que des moulurations en croisée d'ogive ;
- Enduit plâtre de la voute.

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la proposition financière de la société LIGNE pour un montant de **12 034 € HT** et informe les membres du conseil que les services du Département, ainsi que ceux de l'Etat sont sollicités dans le cadre de demandes de subvention respectivement au titre de la « Restauration du patrimoine historique » ainsi que de la DETR.

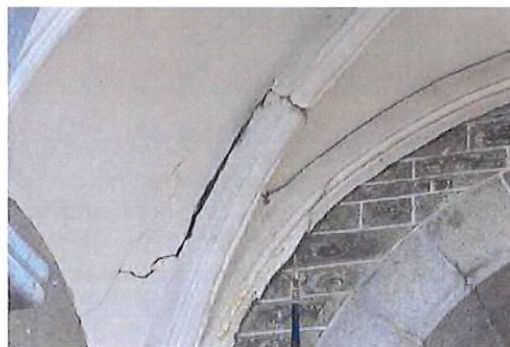
❖ **Chapelle Notre Dame de la Consolation de RULLY : restauration des plafonds du narthex.**

Depuis novembre 2025, la chapelle « Notre Dame de la Consolation » est fermée au public. Les désordres structurels de la voute du narthex ne permettent plus d'accéder à l'édifice en toute sécurité.

Edifiée en 1920, au lendemain du 1er conflit mondial, cette chapelle a été érigée grâce aux dons des familles ayant perdu un parent au cours du conflit.

Elle a la particularité de constituer le monument aux morts de la commune de RULLY.

L'objectif des travaux est de restaurer à l'identique, l'ensemble des plafonds du narthex.



**Descriptif des travaux :**

- Dépose complète de la voute ainsi que des décors en stuc ; réfection à l'identique

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la proposition financière de la société LIGNE pour un montant de **11 095 € HT** et informe les membres du conseil que les services du Département, ainsi que ceux de l'Etat sont sollicités dans le cadre de demandes de subvention respectivement au titre de la « Restauration du patrimoine historique » ainsi que de la DETR.

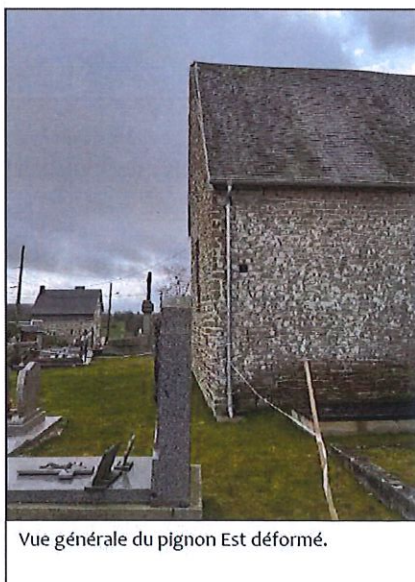
*Monsieur GUETTIER est absent au moment du vote.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **VALIDE** ces propositions.

**13- LE THEIL BOCAGE – église Saint Martin - travaux d'urgence.**  
**Délib N° 2026-0430-12**

En 2024 ont été constatés une déformation du chevet du pignon Est ainsi que l'apparition et l'élargissement de fissures.



Vue générale du pignon Est déformé.



Partie supérieure du pignon Est déversant vers l'extérieur.



## Délib N° 2026-0430-13

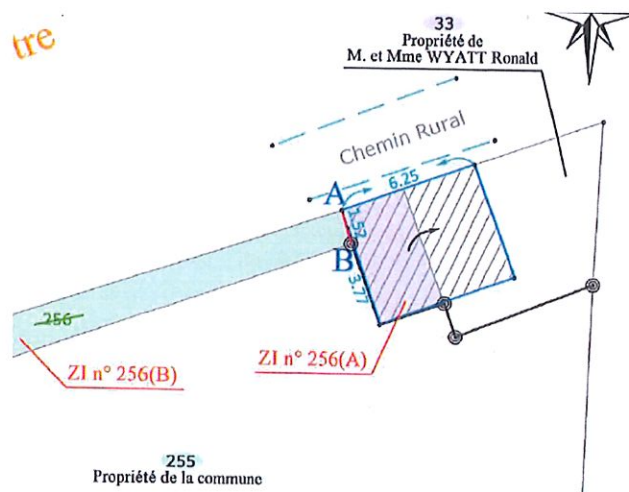
Monsieur et Madame WYATT Ronald et Monsieur et Madame HALL Vernon sont propriétaires d'un garage situé rue du Rosaire à BERNIERES LE PATRY. Le garage est situé en partie sur la parcelle ZI 256, propriété de la commune et ZI 33 dont ils sont propriétaires. Il était nécessaire de régulariser la situation et ainsi proposer de vendre cette partie de terrain sur lequel repose le garage, soit une superficie de 17m<sup>2</sup>.

Par délibération en date du 22 mai 2023, le conseil municipal avait validé cette régularisation et fixé le prix de vente à 15 € le m<sup>2</sup> (soit 255 €). Ce montant correspondait au prix de vente affiché sur cette parcelle constructible.

L'acte n'a depuis ce jour pas été signé chez le notaire, faute d'avoir pu rassembler l'ensemble des pièces nécessaires par les acquéreurs.

Monsieur et Madame WYATT Ronald et Monsieur et Madame HALL Vernon ont mis en vente leur bien et l'agent immobilier en charge de la vente propose, au nom des futurs acquéreurs que la commune leur vende directement cette portion de parcelle.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la régularisation de ce dossier et de vendre ladite parcelle au prix de 15 € le m<sup>2</sup> à Mr et Mme MYNARD Glen.



Monsieur GUETTIER est absent au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **ACCEPTE** la vente de ladite parcelle sise rue du Rosaire à BERNIERES LE PATRY au prix de 15 euros le m<sup>2</sup> à Mr et Mme MYNARD Glen.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette transaction.

- **Informations**

- **Lutte collective contre les frelons asiatiques**

*Le Département a décidé de réorganiser son soutien financier. Il se désengage sur la participation financière pour la destruction des nids.*

L'enveloppe du Département est réduite à 20 000€ sur l'animation de la lutte collective.

Cette décision ne remet pas en cause le programme départemental contre le frelon à pattes jaunes, ni ses modalités de destruction des nids.

La FREDON rappelle que la lutte collective telle qu'elle a été mise en place et coordonnée actuellement, permet un appel à concurrence des désinsectiseurs avec des offres dont les coûts sont très raisonnables. (Ex : Le coût moyen de destruction dans le cadre de la lutte collective est de 86€ en 2025 pour 125€ en moyenne hors dispositif. Soit une différence de 39€ par intervention.)

La commune doit se positionner pour la saison à venir sur sa participation. Celle-ci était d'environ 80% du montant de la destruction. Doit-on l'étendre à 100% ?

Quelques chiffres :

En 2025 : 90 nids détruits (Juin : 1 ; Juillet : 23 ; Août : 26 ; Septembre : 24 ; Octobre : 16)

Montant total destructions : 8 385 €

Dont participation commune : 6 760 €

Dont participation département : 1 625 €

La collectivité va devoir mettre à jour les coordonnées du ou des « référent(s) frelon à pattes jaunes ».

A la suite de la participation à une réunion d'information de FREDON Normandie, ces personnes pourront procéder à des vérifications de nids de frelons sur le territoire.

La collectivité va également devoir nommer un « référent sanitaire espèces à enjeu sanitaire ». Cette personne permet à FREDON Normandie d'avoir un interlocuteur dans la collectivité concernant les espèces à enjeux sanitaires humains, telles que les chenilles processionnaires, les ambrosies, la berce du Caucase, le moustique tigre... Il peut s'agir de la même personne que le référent frelon.

Outre la destruction des nids, d'autres stratégies de lutte contre le frelon à pattes jaunes existent. Le piégeage de printemps en est une. Des formations pourront ainsi être proposées pour 2027.

Le piégeage s'opère dès le mois de mars de manière à éviter à ce qu'il y ait une recrudescence des nids.

**- Planning des réunions de conseil municipal**

	DATE	LIEU	HORAIRES
<b>Séance du Conseil Municipal</b>	Vendredi 5 juin 2026 Sénatoriales : désignation des délégués	Salle Pierre Geoffroy à Vassy VALDALLIERE	20 H 00

Ce planning est prévisionnel et est susceptible d'être modifié suivant les impératifs.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.**

Le secrétaire de séance,  
Noëlle BRU



Le Maire,  
Patrice LEPAINTEUR

